

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un février, les membres du conseil municipal de la commune de COUSSAY LES BOIS, se sont réunis à 19h, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel FAVREAU, Maire.

Étaient présents :

Michel FAVREAU, Elisabeth MICHEL, Gilles SAUVION, Isabelle AUZANNEAU, Anny LAUZIER, Françoise GRANDE, Elisabeth BORDAGE, Jean-François HESLOT, Yves LE MEUR, Séverine ESNAULT, Morgan RAIFFE

Étaient absents/excusés :

Pascal DECHARTRE, Claude SAVATIER, Jean-Louis MICHEL (pouvoir à Elisabeth MICHEL), Sylvie GALOT (pouvoir à Isabelle AUZANNEAU).

Secrétaire de séance : Morgan RAIFFE

Nbre de conseillers 15

Nbre de présents : 11

Nbre de votants : 13

Date de la convocation

16/02/2023

Ordre du jour :

Intervention de Mme GASCHET, chargée de mission Vienne- animatrice Natura 2000.

1. Aménagement sécuritaire de la rue principale

- Lancement du choix de l'AMO pour le suivi des travaux

2. Logement communal

3. Projet mini-crèche

4. Points divers

Avant de débiter le conseil municipal, Monsieur le Maire donne la parole à Mme GASCHET afin de présenter le projet de préservation et de restauration des zones humides, le site de la fontaine Barbet a été retenu. A partir de là, le Conservatoire d'espace naturels de Nouvelle-Aquitaine va être devoir recenser tous les propriétaires autour cette fontaine afin de leurs proposer l'acquisition à l'amiable des terrains.

Après un tour de table, le Conseil municipal donne son accord pour lancer cette opération.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal 17/01/2022 et adoption sans réserve de celui-ci par le Conseil Municipal, et donne l'ordre du jour de la réunion et demande à Mme Elisabeth MICHEL de tenir la réunion du conseil de ce soir.

Point 1 : Aménagement sécuritaire de la rue principale

Madame la 1^{ère} adjointe fait part de la réunion du 16/02/23 avec M. CERNIAULT et l'ensemble des intervenants sur ce projet, l'objectif est que les travaux soient réalisés d'ici la fin d'année afin que le Département intervienne au niveau voirie (programme prévu en 2022 et reporté pour 2023). De plus, M. CERNIAULT informe que l'AT86 ne pourra pas assurer la mission de maître d'œuvre pour le suivi des travaux, il a préparé le dossier pour lancer la consultation d'un AMO.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de lancer une consultation d'un AMO pour le suivi des travaux.

Point 2 : logement communal

- Rénovation du logement 9C rue de Touraine

Madame la 1^{ère} adjointe informe que le logement communal est en cours de rénovation.

A la demande de notre Conseiller aux Décideurs Locaux, il est nécessaire de délibérer sur la mise à la charge de l'ancien locataire : M. FORGET des dépenses de travaux. Le montant total des factures s'élève à 15 888,05€ TTC, un titre de recette pourra être émis à cette hauteur.

Après discussion, le conseil municipal accepte la mise à la charge de l'ancien locataire des frais de rénovation.

Point 3 : Mini-crèche

Madame la 1^{ère} adjointe informe qu'une réunion a eu lieu début février avec Grand Châtelleraut et la MCL, normalement, ce projet va être acté par le prochain conseil communautaire.

M. SAUVION informe qu'un rendez-vous téléphonique avec la CAF a eu lieu récemment et nous confirme qu'une aide à hauteur de 7 400€ par place pourrait être accordée pour les travaux de mise aux normes, sachant que la crèche pourra accueillir un maximum de 12 enfants.

De même, la CAF

pourrait intervenir financièrement au niveau de l'équipement intérieur, cette partie serait à la charge de la MCL.

Point 9 : Points divers

- **Courrier demande logement communal**

Mme Clara FOURNIER sollicite le logement communal 9C rue de Touraine.

Le Conseil municipal accepte sa demande de location du logement communal.

- **Devis entreprise COLOMBIER**

Un devis a été établi par l'entreprise COLOMBIER pour le nettoyage de l'ensemble des gouttières de l'église pour un coût total des travaux : 627€ TTC.

Le conseil municipal valide le devis.

- **Dégradation de la route « la Paturelle »**

Monsieur le Maire signale que la route « la Paturelle » a été dégradée suite aux passages par erreur des camions des travaux de Technique Solaire. Après constatations par un technicien de Technique Solaire, il accepte de prendre à charge 50% du devis de COLAS soit 7 312€ HT.

- **Courrier demande subvention du Foyer Socio-Educatif (FSE) Collège Léon Huet**

Madame la 1^{ère} adjointe fait part du courrier de demande de subvention par le FSE pour ses différents projets pédagogiques 2022-23.

Après discussion, le conseil municipal décide d'attribuer 250€ au vu des différents projets présentés par le FSE du collège Léon Huet pour 2022/23.

- **Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne (FDGDON)**

Madame la 1^{ère} adjointe fait part du courrier de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne intervenant pour la destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers et les collectivités, afin de bénéficier d'un tarif préférentiel il est demandé que la commune adhère, le coût est de 120€/an.

Après discussion, le Conseil municipal ne souhaite pas adhérer à la FDGDON pour 2023.

- **Courrier du GAEC de la Luire**

Madame la 1^{ère} adjointe donne lecture du courrier GAEC de la Luire qui demande les démarches à suivre suite à une buse endommagée sur la parcelle ZX001.

Monsieur le Maire propose de rencontrer M. ESNAULT pour lui expliquer les démarches à effectuer.

- **Courrier Croque la Vie demande de subvention**

Madame la 1^{ère} adjointe donne lecture du courrier Croque la Vie qui sollicite une subvention à hauteur de 2047€ au vu du nombre de famille de la commune (21 familles) qui ont bénéficié de la banque alimentaire en 2022.

Après un tour de table, il est demandé qu'un élu soit présent à la prochaine Assemblée Générale de Croque la Vie le 16/03/2023.

- **Demande de passage de la roulotte hippomobile**

Madame la 1^{ère} adjointe donne lecture du mail de la famille MOINE qui demande de s'installer sur un terrain communal quelques jours avec leur roulotte hippomobile avec un accès à un point d'eau potable. Des animations bénévoles à la roulotte peuvent être proposées.

Après un tour de table, le conseil accepte d'accueillir la famille MOINE avec leur roulotte

- **Association des Bénévoles et Amis du Réseau des Bibliothèques Vals de Gartempe et Creuse (ABARB)**

ABARB organise un temps d'échange le mardi 28 février à 19h au centre social de Pleumartin.

Mme GRANDE se propose de représenter la commune.

- **Atelier autonomie numérique par la MSA**

La MSA souhaite organiser des ateliers d'autonomie numérique sur la commune et sollicite le prêt d'une salle à titre gracieux.

Après un tour de table, le Conseil donne son accord pour le prêt de la petite salle à titre gracieux pour les ateliers numériques par la MSA.

- **Ecole : fermeture d'une classe pour la rentrée 2023/24**

La carte scolaire 2023 prévoit le projet fermeture de classe pour le RPI Coussay/Leigné pour la prochaine rentrée.

Une rencontre avec M. Nicolas PAQUET, l'inspecteur académique a eu lieu lundi 20/02 avec les parents d'élèves puis avec les élus.

Il en ressort qu'au vu des effectifs, la fermeture de classe risque d'être actée mais propose la mise en place du dispositif « petite enfance » qui permettrait de garder les tous petits 2 ans et de maintenir les 4 postes des professeurs d'école.

- **Stade : éclairages extérieurs**

Des devis vont être demandés pour remplacer les projecteurs classiques en LED, une aide financière du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pourrait être accordée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Fait à Coussay les Bois,
Le Maire,
Michel FAVREAU

Le Secrétaire
Morgan RAIFFÉ

